

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

Burkina Faso

Unité ~ Progrès ~ Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE
PUBLIQUE**

[http:// www.tresor.bf](http://www.tresor.bf)

Téléphone : (0026) 25 32 49 87

Fax :: (0026) 25 33 20 01



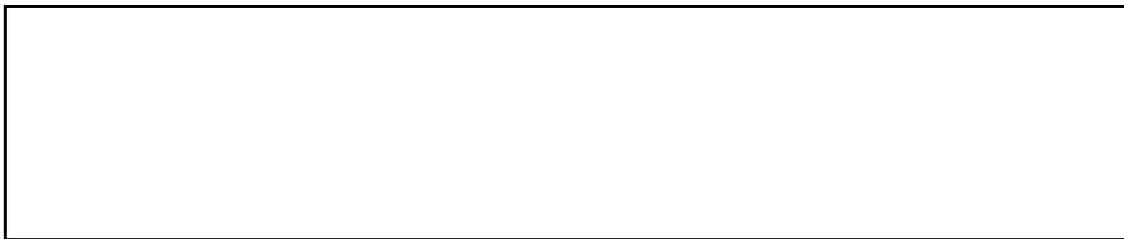
EMISSION DE BONS DU TRESOR

NOTE D'INFORMATION

Février 2017

SOMMAIRE

0- ATTESTATION DE L'EMETTEUR	2
<u>I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION</u>	5
<u>I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION</u>	5
<u>I.3. SOUSCRIPTION DES BONS</u>	6
<u>I.4. REMBOURSEMENT</u>	6
<u>I.5. FISCALITE</u>	7
<u>I.6. AVANTAGES</u>	7
<u>II.1. Missions et attributions</u>	9
<u>II.2. Organisation</u>	10
<u>III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO</u>	12
<u>III.1 – Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2016</u>	12
<u>III.2 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2019</u>	15
<u>ANNEXES</u>	17



« Nous soussigné, **Naby Abraham OUATTARA**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente note d'information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».


**Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**
Naby Abraham OUATTARA
Chevalier de l'Ordre National

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Burkina Faso a recours au marché monétaire comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Burkina Faso a réalisé avec succès plusieurs émissions de bons du Trésor et tous les termes échus ont été respectés sans incident de remboursement.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor public et de l'animation permanente du marché, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre en **février 2017** des bons du Trésor pour un montant de **trente (35) milliards de francs CFA**.

L'organisation matérielle de cette émission des bons du Trésor qui constitue la **deuxième** émission au titre de l'année 2017 est assurée par l'Agence UMOA-Titres conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

I.1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

But de l'émission : La présente émission de bons du Trésor négociables dans tous les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de cette Union en vue d'assurer la couverture des besoins de financement à court terme du Trésor public du Burkina Faso.

Emetteur : Etat du Burkina Faso à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement.

Réseau de placement :

I.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Désignation : bons du Trésor

Forme des bons : bons dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres de la BCEAO

Dénomination : *(A déterminer par l'Agence UMOA-Titres)*

Volume d'émission : 35 milliards de F CFA

Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA

Durée : 364 jours

Echéance : 13 février 2018

Souscription : le montant de la souscription par souscripteur ne peut dépasser 21 milliards de F CFA, soit 60% du montant de l'adjudication

- Liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013
- Organisation matérielle** : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission
- Rendement** : la rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons
- L'adjudication se fait à taux multiples ou à taux demandés
- Les soumissionnaires retenus sont rémunérés au taux de leur soumission
- Garantie** : les bons du Trésor sont garantis par l'Etat du Burkina Faso
- Date et heure de clôture** : le **mardi 14 février 2017** à 10 h 30 minutes Temps Universel
- Date de dépouillement des offres** : le **mardi 14 février 2017**
- Date de valeur des bons** : le **mercredi 15 février 2017**

I.3. SOUSCRIPTION DES BONS

La souscription primaire des bons du Trésor est réservée aux établissements de crédit, aux SGI ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale.

- Période de souscription** : du **jeudi 02 au 14 février 2017 à 10 h 30 minutes** Temps Universel.
- Lieu de souscription des investisseurs non bancaires** : auprès des Banques, des Etablissements Financiers, des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et des SGI de l'UEMOA.
- Dépôt des soumissions** : les fiches de soumission doivent être déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le **mardi 14 février 2017 au plus tard à 10 h 30 minutes Temps Universel. Les offres sont également reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA.**

I.4. REMBOURSEMENT

Le remboursement du capital interviendra le **14 février 2018**, soit le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons.

I.5. FISCALITE

Les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso.

I.6. AVANTAGES

Les bons du Trésor présentent les avantages ci-après pour le souscripteur :

- a) **le rendement** : les bons du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives. La rémunération (intérêts) est payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale des bons ;
- b) **la fiscalité** : les intérêts perçus sur les bons du Trésor sont exonérés d'impôts au Burkina Faso ;
- c) **la liquidité** : les bons du Trésor sont admissibles au refinancement de la BCEAO et sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA ;
- d) **la garantie** : le remboursement est garanti par l'Etat du Burkina Faso ;
- e) **la pondération dans les risques bancaires** : les bons du Trésor sont pondérés à 0 % dans les risques bancaires ;
- f) **la diversification du patrimoine** : les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres ;
- g) **la couverture des engagements d'assurance** : les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du code CIMA.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Le Trésor public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par l'Arrêté N°2016/0195/MINEFID/SG/DGTCP du 14 juillet 2016.

II.1. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi et du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous-régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

II.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction de Services, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

II.2.1 la Direction générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;

- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

II.2.2 Les Structures d'appui:

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

II.2.3 Les Structures Centrales

- les directions de service

- l'Agence Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;
- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.);
- la Paierie Générale (P.G.);
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires (TMDC).

II.2.4 les structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, deux (02) cadrages macroéconomiques ont été réalisés au cours de l'année 2016 et ont permis de disposer d'une situation de l'économie sur la période 2016-2019. Aussi, les fondements du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ont été mis en place et la conférence des partenaires à Paris a été un succès. L'exercice 2017 sera l'année de l'action et de la mobilisation des ressources.

III.1 – Aperçu de la situation économique et financière du Burkina en 2016

L'activité économique en 2016 a été marquée par une accélération du rythme de croissance. En effet, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel est ressorti à 5,4% en 2016 contre 4,0% en 2015. Cette accélération de la croissance en 2016 est le signe de la reprise progressive de la confiance du monde des affaires et des partenaires techniques et financiers après les dures épreuves traversées par le pays notamment le coup d'Etat de septembre 2015 et les attaques terroristes de janvier 2016. Elle serait tirée par l'ensemble des secteurs.

III.1.1. SECTEUR REEL

L'évolution du secteur selon l'optique de l'offre montre que le taux de croissance du PIB réel est ressorti 5,4% en 2016 contre à 4,0% en 2015. Le PIB courant s'est établi à 6 835,5 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 601,4 milliards de FCFA en 2016.

Au niveau du **secteur primaire**, la valeur ajoutée a enregistré une progression de 3,8% en augmentation de 5,0% points de pourcentage par rapport à 2015. Cette évolution est principalement liée aux performances du sous-secteur de l'agriculture (+4,7%) et du sous-secteur de l'élevage (+2,5%).

Le secteur primaire a contribué pour 30,5% à la formation du PIB en 2016 contre 31,3 en 2015. Sa contribution à la croissance du PIB s'est établie à 0,9 point de pourcentage en 2016 contre - 0,3 point de pourcentage en 2015.

La valeur ajoutée du **secteur secondaire** a connu une croissance de 4,1% en 2016 contre 4,5% en 2015. Cette évolution est tirée principalement par le sous-secteur manufacturier et les BTP dont les valeurs ajoutées ont augmenté respectivement de 5,8% et 4,5% et le sous-secteur « industrie extractive » qui a stagné à 0,6%.

La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB s'est située à 19,2% en 2016 contre 18,5% en 2015. Quant à sa contribution à la croissance du PIB, elle est de 0,8 point de pourcentage en 2016 comme en 2015.

Concernant le **secteur tertiaire**, la valeur ajoutée a connu une progression de 5,2% en 2016 après 5,5% en 2015. Cette performance est soutenue principalement par la bonne orientation de l'activité des services marchands dont la valeur ajoutée a enregistré une hausse de 5,7% en 2016.

Le secteur a bénéficié de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications, du renforcement de la promotion de la « destination Burkina Faso » ainsi que des retombées des manifestations telles que le SIAO, le SITHO et le Tour du Faso

La contribution du secteur tertiaire à la formation du PIB s'est établie à 50,3% en 2016 contre 50,2% en 2015. Sa contribution à la croissance du PIB ressort à 375 points de pourcentage en 2016 contre 3,5 points de pourcentage en 2015.

L'évolution suivant l'optique de la demande montre que la croissance du PIB réel en 2016 a été portée par l'investissement (+3,3 points de pourcentage), la consommation finale (+1,6 point de pourcentage) et les échanges extérieurs (+0,5 point de pourcentage).

La **consommation finale**, en hausse de 1,8%, a été portée par la consommation finale publique (+10,2%). La hausse de la consommation finale publique est essentiellement liée à l'organisation des élections municipales de mai 2016 et à la poursuite des mesures sociales telles que la gratuité des soins des enfants de 0 à 5 ans et l'application de la Loi 081 relative au statut général de la fonction publique d'Etat. En pourcentage du PIB, la consommation finale publique s'est établie à 78,2% en 2016 contre 83,3% en 2015.

L'investissement a progressé de 7,9% en 2016, résultant de la FBCF privée et celle publique qui ont enregistré respectivement une hausse de 8,6% et 6,1% en 2016. La croissance des investissements privés s'explique par la normalisation de la situation sociopolitique du pays plus favorable au retour des investisseurs et par l'allègement des mesures fiscales dans le domaine foncier. En 2016, l'investissement représentait 31,7% du PIB contre 31,8% en 2015.

Les **échanges extérieurs** en 2016 ont été caractérisés par une progression plus importante des importations de biens et services (+425,0 milliards de FCFA) que celle des exportations de biens et services (+321,6 milliards de FCFA). Ainsi, le solde négatif des échanges extérieurs s'est dégradé entre 2015 et 2016. Cependant, en pourcentage du PIB, le déficit des échanges extérieurs s'est amélioré en passant de 15,1% en 2015 à 9,9 en 2016.

III.1.2. FINANCES PUBLIQUES

A fin septembre 2016, le solde des opérations financières de l'Etat (solde global base engagement) est ressorti déficitaire à 170,8 milliards de FCFA contre un déficit de 71,5 milliards de FCFA à la même période en 2015, soit une aggravation de 99,4 milliards de FCFA. Hors dons, ce solde est ressorti déficitaire de 284,6 milliards de FCFA à fin septembre 2016 contre un déficit de 263,0 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente.

A fin septembre 2016, l'encours provisoire de la dette publique s'est élevé à 2 330,3 milliards de FCFA en accroissement de 7,9% par rapport à fin décembre 2015. Il est composé de 1 475,0 milliards de FCFA de dette extérieure et 855,3 milliards de FCFA de dette intérieure. Cet

accroissement du stock de la dette est imputable à la dette intérieure qui a progressé de 159,8 milliards de FCFA (+23,0%), la dette extérieure n'ayant augmenté que de 11,0 milliards de FCFA (+1,0%).

Concernant le service de la dette, les paiements provisoires au 30 septembre 2016 se sont situés, à 143,0 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 59,5% du niveau prévisionnel annuel.

Dans le domaine des finances publiques, les ressources budgétaires ont connu un accroissement. Ainsi, ce sont 1230,40 milliards FCFA qui ont été recouverts au titre des recettes propres pour une prévision annuelle de 1 286,83 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 95,62%. Ce taux a connu une progression de 16% par rapport à 2015.

De manière générale, au 31 décembre 2016, le niveau de mobilisation global provisoire des recettes se chiffre à 1 704,78 milliards de francs CFA pour une prévision de 1945,21 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 87,64%.

Ces performances sont dues, entre autres, à la mise en service le 16 février 2016 du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE), à l'élargissement de l'assiette fiscale, au suivi rapproché des contribuables, à l'augmentation des taux des droits exigibles sur certains produits de luxe ainsi que l'institution d'un droit de mutation forfaitaire à payer en matière de mutation d'immeuble au profit de personnes physiques. L'adoption de la loi portant contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties, n'a pas encore produit les résultats attendus.

III.1.3. SITUATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les échanges extérieurs ont été marqués en 2016 par une faible croissance des importations, en liaison avec la poursuite de la baisse des cours mondiaux du pétrole brut et, dans une moindre mesure, avec la timide reprise des activités économiques domestiques. La bonne tenue des prix internationaux de l'or et du coton ont permis de contrebalancer la tendance des importations. Dans ce contexte, les transactions avec le reste du monde se sont traduites par un déficit du solde global de la balance des paiements, en relation avec la dégradation de la balance des transactions courantes et le ralentissement des entrées nettes de capitaux financiers.

III.1.4. SITUATION MONETAIRE

L'évolution de la situation monétaire du Burkina Faso a été marquée, entre fin décembre 2015 et fin juillet 2016, par une hausse des Avoirs extérieurs nets (AEN) de 67,3 milliards de FCFA (+10,3%), un dégonflement du crédit intérieur de 45,6 milliards de FCFA (-2,2%), conduisant à un accroissement subséquent de la masse monétaire de 47,5 milliards de FCFA (+1,9%).

Au regard de l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, les critères de convergence au titre de l'année 2016 se présentent comme suit :

✓ CRITERES DE PREMIER RANG

- **Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme $\geq -3\%$)** : le solde global dons compris s'est situé à -170,8 milliards de FCFA à fin septembre 2016 contre -71,5 milliards de FCFA à la même période en 2015, en aggravation de 99,4 milliards de FCFA ;
- **Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)** : ce critère s'est situé à +0,69% en septembre 2016 contre +0,5% enregistrée en septembre 2015, en conformité avec la norme communautaire de 3% maximum ;
- **Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)** : ce ratio est ressorti à 35,2% à fin septembre 2016 contre 32,9% à fin décembre 2015. La norme communautaire devrait être respectée à fin décembre 2016.

✓ CRITERES DE SECOND RANG

- **Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)** : il s'est établi à 51,6% à fin septembre 2016 contre 50,8% à fin septembre 2015. Il est enregistré une amélioration de ce critère d'une période à l'autre. Ce résultat montre les efforts consentis dans la mobilisation des recettes fiscales. Ces efforts doivent être poursuivis pour l'amélioration continue et le respect de la norme associé à ce critère ;
- **Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$)** : l'évolution de la mobilisation des recettes fiscales à fin septembre 2016 a été marquée par une forte hausse (+16,0%) comparativement à la même période en 2015. Ces efforts devraient être poursuivis afin d'améliorer le taux de pression fiscale et tendre vers la norme communautaire de 20%. Ce ration s'est situ ») 14,2% en 2015.

III.2 Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2015 à 2019

Le programme de convergence du Burkina Faso au titre de la période 2015-2019 est élaboré sur la base des objectifs centraux suivants :

- réaliser un taux de croissance annuel moyen d'au moins 7,2% sur la période du programme ;
- respecter le critère clé sur la période du programme ;
- contenir le taux d'inflation dans la norme communautaire de 3% maximum ;
- améliorer le taux de pression fiscale.

Les mesures et actions prévues dans le cadre de ce programme pluriannuel de convergence permettront d'enregistrer une croissance soutenue, réductrice de pauvreté et d'améliorer le profil des critères de convergence décliné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Profil des critères de convergence en % sur la période 2013-2019

ANNEES	Normes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
--------	--------	------	------	------	------	------	------	------

CRITERES DE PREMIER RANG								
Ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (en %)	>-3	-3,3	-1,9	-1,5	-2,0	-1,0	-0,7	-0,1
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	<3	0,5	-0,5	1,8	2,0	2,1	2,2	2,2
Ratio de l'encours total de la dette publique sur PIB nominal (en%)	<70	26,6	27,9	27,3	27,3	25,3	25,6	25,6
CRITERES DE SECOND RANG								
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	<35	35,8	39,1	38,1	35,4	35,6	35,7	35,5
Taux de pression fiscale (en %)	> 20%	15,6	16,0	15,8	16,8	17,1	17,6	18,2

Source : CNPE, octobre 2014

Sur la période du programme, le Burkina Faso convergerait. En effet, tous les critères de premier rang seraient respectés. Par contre, bien qu'en amélioration continue, les critères de second rang ne seraient pas respectés sur la période.

ANNEXES

A. MECANISME DE L'ADJUDICATION A TAUX MULTIPLES

A.1 -DESCRIPTIF DU PRINCIPE

L'adjudication à taux multiples ou à taux demandé est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de bons du Trésor, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de taux. Ces taux doivent être fonction des taux de rémunération de l'épargne sur le marché. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre croissant des taux d'intérêt et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

A.2 - EXEMPLE PRATIQUE

Soit l'adjudication à taux multiples de bons du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale unitaire : 1 million de F CFA
- Montant mis en adjudication : 25 milliards de F CFA

Soit les propositions d'offres qui se présentent de la manière suivante :

Les investisseurs	Montants proposés	Taux proposés
X souscrit pour un montant total de 13 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	6 milliards de F CFA	3,75%
	3 milliards de F CFA	4,00%
	4 milliards de F CFA	4,50%
Y souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	3 milliards de F CFA	3,25%
	4 milliards de F CFA	3,75%
	4 milliards de F CFA	4,25%

Z souscrit pour un montant total de 8 milliards de F CFA qui se répartit comme suit	5 milliards de F CFA	3,80%
	2 milliards de F CFA	4,50%
	1 milliard de F CFA	5,00%

A l'adjudication, les taux proposés sont classés par ordre croissant et les résultats se présentent comme suit :

Taux proposés	Montants proposés	Souscripteurs	Cumul des offres	Observations
3,2500%	3 milliards de F CFA	Y	3 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	6 milliards de F CFA	X	9 milliards de F CFA	Offre retenue
3,7500%	4 milliards de F CFA	Y	13 milliards de F CFA	Offre retenue
3,8000%	5 milliards de F CFA	Z	18 milliards de F CFA	Offre retenue
4,0000%	3 milliards de F CFA	X	21 milliards de F CFA	Offre retenue
4,2500%	4 milliards de F CFA	Y	25 milliards de F CFA	Offre retenue
4,5000%	4 milliards de F CFA	X	29 milliards de F CFA	rejetée
4,5000%	2 milliards de F CFA	Z	31 milliards de F CFA	rejetée
5,0000%	1 milliard de F CFA	Z	32 milliards de F CFA	rejetée

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 25 milliards de F CFA sont celles effectuées à un taux variant entre 3,2500% et 4,2500% soit {25 Mds = 3 Mds (à 3,25%) + 6 Mds (à 3,7500 %) + 4 Mds (à 3,7500 %) + 5 Mds (à 3,8000 %) + 3 Mds (à 4,0000%) + 4 Mds (à 4,2500%)}.}

Les autres soumissions sont rejetées car le montant proposé permet d'avoir un cumul de montants supérieur au montant mis en adjudication.

Le taux marginal est de 4,25000 % car c'est le taux pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication. Les taux de souscription et d'absorption ressortent respectivement à 146,67% et 68,18%, tandis que le rendement moyen pondéré est de 3,8567%.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au taux marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

**ADRESSES DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO
ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES**

BENIN	NIGER
<p>COTONOU Avenue Jean-Paul II 01 B.P. 325 RP Téléphone : (229) 21 36 46-00/21 31 24 66/21 31 24 67 Courriel : courrier.BDN@bceao.int Téléfax : (229) 21 31 24 65</p>	<p>NIAMEY Rue de l'Uranium B.P. 487 Téléphone : (227) 20 72 33 30/20 72 33 40 Courriel : courrier.HDN@bceao.int Téléfax : (227) 20 73 47 43</p>
BURKINA	SENEGAL
<p>OUAGADOUGOU Avenue Gamal Abdel Nasser 01 B.P 356 Téléphone : (226) 25 49 05 00/25 49 05 01/25 30 60 15 Courriel : courrier.CDN@bceao.int Téléfax : (226) 25 31 01 22</p>	<p>DAKAR Boulevard du Général de Gaulle x Triangle Sud B.P. 3159 Téléphone : (221) 33 889 45 45 Courriel : courrier.KDN@bceao.int Téléfax : (221) 33 823 57 57</p>
COTE D'IVOIRE	TOGO
<p>ABIDJAN Av. Abdoulaye FADIGA angle Bd Roussel 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00/20 20 85 00 Courriel : courrier.ADN@bceao.int Téléfax : (225) 20 22 00 40/20 22 28 52</p>	<p>LOME Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 22 21 53 84 Courriel : courrier.TDN@bceao.int Téléfax : (229) 22 21 76 02</p>
MALI	GUINEE BISSAU
<p>BAMAKO 94, Avenue Moussa TRAVELE B.P. 206 Téléphone : (223) 20 70 02 00/20 22 47 86 Courriel : courrier.DDN@bceao.int Téléfax : (223) 20 22 47 86</p>	<p>BISSAU Avenida Combatentes da Liberdade da Patria B.P. 38 Téléphone : (245) 325 63 25/321 55 48/321 41 73 Courriel : courrier.SDN@bceao.int Téléfax : (245) 325 63 00</p>

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts : Mme Nasrine CHOBLI

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57

Tél.: (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoaTitres.org